



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 janvier 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-02

OBJET : Investissements 2022 (avant le vote du budget)

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 18
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 5

Le dix-sept janvier deux mille vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

Le ou les membres absent(s) :

Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Aurore BAUGE, Aurélie HENAULT

Secrétaire de séance : Yannick BARBOTTE

Dans l'attente du vote du budget, l'assemblée délibérante peut autoriser par délibération l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 (hors crédits dédiés au remboursement de la dette).

Il est rappelé au Conseil que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 : 1 161 351.32 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » 116 000.00 €) = 1 057 544.00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 261 337.83 €, soit 25% de 1 045 351.32 €.

Opération 359 (cantine)

Article 2188 fonction 251 – Achat lave-linge 450.60€

Opération 338 Achat de terrain

Article 2111 fonction 020 – Régularisation M Dubois 60.00€

Total 510.60€ (inférieur au plafond autorisé)

Il est proposé au conseil d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire



Envoyé en préfecture le 20/01/2022

Reçu en préfecture le 20/01/2022

Affiché le 20/01/2022

ID : 089-218903466-20220117-2022_02-DE

SLOW